Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 83/2008

OBJET :	MANDAT RENFORCÉ ET RENOUVELÉ POUR PARTAGER LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DES PÊCHES
PROPOSEUR(E) :	Allison Metallic, Chef, Première Nation Mi'gmaq de Listuguj, Qué.
COPROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, mandataire, Première Nation Shxw'ow'hamel, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Stratégie nationale sur les pêches de l'Assemblée des Premières Nations (SNP-APN) de 2005-2010 a pour but d'aider les Premières Nations à rétablir leur rôle légitime de gestionnaire des ressources halieutiques, aquatiques et océaniques, qui concrétise la reconnaissance, la protection et la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités et qui favorise et soutient la conservation des ressources halieutiques et aquatiques des Premières Nations;

B. La Stratégie nationale des pêches de l'APN concerne un grand nombre de secteurs importants consacrés aux lois, aux politiques et aux programmes du ministère des Pêches et Océans (MPO) et continue de renseigner les Premières Nations sur les éventuels effets positifs ou négatifs;

C. Le MPO entreprend un ensemble d'examens des programmes, des politiques et des lois et souhaite obtenir l'avis et les recommandations des Premières Nations dans certains domaines, tel le renouvellement de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, l'examen de la politique sur l'habitat et la réforme réglementaire multi-juridictionnelle axée sur les ressources. Trois programmes autochtones importants du MPO sont aussi examinés : la Stratégie des pêches autochtones, le Programme autochtone de gestion de ressources aquatiques et océaniques et le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures;

D. Le Comité national sur les pêches de l'APN met l'accent sur le renforcement des capacités des Premières Nations afin de soutenir leur participation dans les domaines suivants : les possibilités socioéconomiques axées sur les ressources, les pratiques de cogestion, la formation, l'emploi, le mentorat et les partenariats axés sur les jeunes, la consultation, l'examen commun des politiques, des programmes et des lois et les processus de mise en œuvre;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

E. Les Premières Nations doivent se conformer à des lois, règlements, et politiques fédérales qui portent atteinte à leurs droits de diriger des modes de gestion des ressources halieutiques, aquatiques et océaniques dans le cadre de régimes ancestraux, issus de traités et d'autonomie gouvernementale;

F. Les Premières Nations ont un accès limité aux programmes actuels et ont peu de possibilités de donner leur avis sur les politiques de financement et de mettre en œuvre leurs droits et objectifs socioéconomiques ayant rapport au droit décisionnel commun d'exercer une compétence sur les ressources halieutiques et océaniques,

G. Les Premières Nations devraient pouvoir appliquer en priorité leurs droits ancestraux de pêche pour des activités alimentaires, sociales et cérémoniales respectant les principes de conservation;

H. Le niveau de vie des Premières Nations est comparable à celui de nombreuses nations en voie de développement, et leur taux de chômage est au moins deux fois supérieur à celui de la population non autochtone. Parmi les différents groupes autochtones, les Premières Nations possèdent le taux de chômage le plus élevé (27 %) et le taux d'activité le plus faible (54 %);

I. La disponibilité et l'accès aux aliments traditionnels revêtent une importance capitale pour les Premières Nations et ont des effets sur la santé mentale, physique et spirituelle, la subsistance, les droits ancestraux et issus de traités et la pérennité des cultures et communautés des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée enjoignent le Chef national et le Comité exécutif de l'APN d'organiser une réunion avec le ministre des Pêches et Océans en vue de soutenir la poursuite des programmes pluriannuels de renforcement des capacités des Autochtones, qui permettent aux Premières Nations de mieux exploiter les possibilités économiques du Canada.

2. Les Chefs en assemblées enjoignent l'APN de demander au MPO de soutenir l'élaboration de nouvelles stratégies techniques et socioéconomiques novatrices qui abordent les questions suivantes :
   - Élaboration de plans et stratégies de gestion des ressources des Premières Nations;
   - Intégration pleine et efficace des Premières Nations dans le système et cycle réglementaires;
   - Élaboration de stratégies d'approvisionnement ouvertes et transparentes;
   - Initiatives fondées sur les résultats des cadres mixtes de mesure du rendement;
   - Droits à la biodiversité, à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur;
   - Protection et usage des connaissances traditionnelles autochtones;
   - Accès prioritaire des Premières Nations aux ressources halieutiques, aquatiques et océaniques;
   - Analyse socioéconomique des Premières Nations des effets des lois, politiques et programmes;
   - Mise en place de modèles de certification d'étiquetage écologique;
   - Mise sur pied d'autorités de décision communes;
   - Appui aux activités de pêche commerciale;
   - Mise en place de mécanismes mixtes et de capacités accrues visant à augmenter la participation des Premières Nations aux initiatives de renouvellement du MPO.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

3. Les Chefs en assemblée demandent à l'APN de mettre l'accent sur les questions relatives à la pêche à la prochaine éventuelle réunion des premiers ministres sur l'économie.

4. Les Chefs en assemblée enjoignent l'APN de tenir un forum national sur les politiques relatives aux pêches au cours de l'exercice 2009-2010 en fonction des fonds disponibles.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)